

Paris, le 13 février 2020

ODDO BHF Asset Management SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (la « Société de Gestion »), de modifier les prospectus des fonds suivants (les « Fonds ») afin de compléter la description de l'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui est conduite dans le cadre du processus d'investissement de ces fonds.

ODDO BHF Avenir	ODDO BHF Avenir Euro
ODDO BHF Avenir Europe	ODDO BHF Génération

Les prospectus des fonds ODDO BHF Avenir, ODDO BHF Avenir Euro, ODDO BHF Avenir Europe et ODDO BHF Génération seront modifiés afin d'intégrer le paragraphe suivant à la description du processus d'investissement actuel :

« Ce système de notation extra-financière impacte la structure globale du portefeuille, en limitant l'exposition aux émetteurs présentant des notes ESG plus faibles, et est utilisé pour assurer un certain niveau global de qualité ESG. En particulier, la note moyenne du portefeuille sera supérieure ou égale à 3 sur 5 dans notre échelle interne de notation ESG, éliminant ainsi au moins 20 % de l'univers d'investissement du fonds. »

Ainsi, à compter du 14 février 2020, le portefeuille devra respecter une note moyenne déterminée sur notre échelle interne de notation ESG. Cette nouvelle exigence permettra de limiter l'exposition des Fonds aux émetteurs ayant des notes ESG plus faibles en éliminant au moins 20 % de l'univers d'investissement de ces Fonds.

Toutes les autres caractéristiques des Fonds restent inchangées, notamment leur caractère ESG.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur et les prospectus de ces Fonds sont disponibles sur le site am.oddo-bhf.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

ODDO BHF AVENIR EURO

Part CR-EUR : FR0000990095
Part CI-EUR : FR0010247783
Part CP-EUR : FR0011571371
Part GC-EUR : FR0011572486
Part CR-USD [H] :FR0012658383
Part CN-USD [H]: FR0012815926
Part CN-EUR : FR0013274354

Paris, le 13/02/2020,

ODDO BHF Asset Management SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (ci-après la « Société de Gestion ») du fonds ODDO BHF AVENIR EURO (ci-après le « Fonds »), de procéder à la modification des souscripteurs concernés pour la part CP-EUR, laquelle pourra désormais être souscrite par des établissements financiers suisses et espagnols investissant pour leur compte propre ou pour celui des clients avec lesquels ils ont signé un mandat de gestion ou un contrat de conseil en investissement et ont signé une lettre de partenariat avec la Société de Gestion.

Ainsi, la nouvelle rédaction des souscripteurs concernés pour la part CP-EUR sera la suivante :

« Réservées aux établissements financiers suisses et espagnols investissant pour leur compte propre ou pour celui des clients avec lesquels ils ont signé un mandat de gestion ou un contrat de conseil en investissement et ont signé une lettre de partenariat avec la Société de Gestion. »

Les autres caractéristiques du Fonds restent totalement inchangées.

Ces changements entreront en vigueur le 14/02/2020.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du Fonds, datés du 14/02/2020, seront disponibles en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne et néerlandaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le prospectus, daté du même jour, sera disponible en langues française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.